

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL



Séance du jeudi 2 avril 2026  
Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

**Nom du rapporteur :**

Hélène Rata

**Responsable de service :**

Sylvie Brecl

Sous la présidence de Mme Hélène Rata, Maire,

**Présents :**

Arnaud Latreuille, Christine Motillon, Olivier Calix, Manon Jephos, Robin Vieules, Fatiha Ghadi, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Philippe Dénarié, Joseline Beaumeister, Abdelouahed Tatou, Romain Le Gall, Virginie Motte, Camille Bagourd, Romain Gomez, Alice Leparc, Jean-Baptiste Favier, Tony Loisel, Éric Bazillais, Sophie Després, Robert Dumas-Chaumette, Elodie Gautreau, Nadine Nivault

**Absents excusés et représentés :**

Valentine Chatenay-Moreno donne procuration à Olivier Calix  
Florent Glatard donne procuration à Manon Jephos  
Elise Cougoule donne procuration à Hélène Rata  
Thierry Lambert donne procuration à Tony Loisel

Secrétaire de séance : Romain Le Gall

---

Date de la convocation : 26/03/2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Pouvoirs : 4

Suffrages exprimés : 29

---

### DÉLIBÉRATION N° 07

#### **Election d'un délégué au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville et du CCAS**

Vu l'installation du Conseil Municipal à l'issue du renouvellement général du 20 mars 2026,

Vu la délibération n°01 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant sur l'élection de la Maire,

Vu la délibération n°03 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant sur l'élection de 7 adjoints,

Considérant la convention conclue entre la Ville, le CCAS et le Comité des œuvres sociales (COS) en date du 30 janvier 2020,

Considérant que M. Yan Génonet se porte candidat,

Il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué afin de représenter la commune et le CCAS au sein du comité des œuvres sociales,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un élu pour assurer cette représentation,

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :
- 22 voix Pour
  - 07 abstentions (*Tony Loisel + procuration de Thierry Lambert, Eric Bazillais, Sophie Després, Robert Dumas-Chaumette, Nadine Nivault, Elodie Gautreau*)
  - 00 voix Contre
- Elit M. Yan Génonet pour représenter la Commune au sein du Comité des Œuvres Sociales de la ville d'Aytré et du CCAS.

Pour extrait conforme,

**Hélène Rata**  
Maire



**Romain Le Gall**  
Secrétaire de séance



TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ  
Sous le N° 017-211700281-2026-  
Accusé de Réception Préfecture le :  
Acte rendu exécutoire après publication le :

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr). Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.